



**EURO RESSOURCES ANNONCE SES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE CLOS LE  
31 DÉCEMBRE 2018**

Paris, France, le 22 février 2019 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses résultats financiers audités, établis conformément au référentiel comptable français ainsi que ses résultats financiers audités, établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces résultats financiers audités ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 21 février 2019. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros (« € »).

**Faits marquants**

Selon le référentiel comptable français, EURO a enregistré un bénéfice net de 15,8 millions d'euros (0,253 € par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, contre 15,9 millions d'euros (0,255 € par action) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 15,7 millions d'euros (0,252 € par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, contre 18,7 millions d'euros (0,299 € par action) en 2017.

EURO a enregistré des produits d'exploitation de 23,9 millions d'euros en 2018, en baisse par rapport aux 26,1 millions d'euros comptabilisés en 2017.

Le 14 juin 2018, EURO a versé des dividendes d'un montant de 9,4 millions d'euros (0,15 € par action).

**Liquidités et sources de financement**

Au 31 décembre 2018, le montant de la trésorerie s'élevait à 25,7 millions d'euros, contre 15,5 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette hausse résulte principalement de la trésorerie générée par les activités opérationnelles, partiellement neutralisée par la distribution de dividendes en 2018.

**Titres négociables**

EURO détient des titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 décembre 2018, les titres négociables comprenaient 19 095 345 actions de Columbus Gold Corp. (« Columbus ») (12,0 % des actions en circulation ; 12,0 % au 31 décembre 2017) et 3 819 069 actions d'Allegiant Gold Ltd. (« Allegiant ») (6,3 % des actions en circulation ; 0 % au 31 décembre 2017).

À la suite de l'approbation d'une entente de répartition par les actionnaires de Columbus le 27 novembre 2017, EURO a reçu, le 30 janvier 2018, une action ordinaire d'Allegiant pour chaque tranche de cinq actions de Columbus détenues. Cette transaction a engendré un gain de 1,7 million d'euros sur la base de la juste valeur des actions reçues, de 0,68 \$ canadien par action à la date de la transaction. Selon les IFRS, ce profit a été constaté dans les autres éléments du résultat global et, selon le référentiel comptable français, dans le résultat financier au compte de résultat.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a constaté une dépréciation pour baisse de valeur des titres négociables. En IFRS, la perte de 8,5 millions d'euros a été constatée dans les autres éléments du résultat global. Selon le référentiel comptable français, la perte de 3,0 millions d'euros a été comptabilisée dans le résultat financier au compte de résultat.

### **Actifs de redevances**

La valeur comptable des actifs de redevance de la Société est révisée à la fin de chaque période de présentation afin de déterminer s'il existe un indice révélant des pertes de valeur. Aucun indice n'existait relativement à la redevance Rosebel au 31 décembre 2018. Concernant la redevance Paul Isnard, en 2018, les modalités d'examen sur le plan technique de l'implantation du projet ont mis en évidence des incertitudes qui pourraient remettre en question l'obtention des différentes autorisations et permis non encore obtenus à ce jour et nécessaires au développement du projet. Cette situation pourrait avoir une incidence sur la capacité opérationnelle et financière de la coentreprise Montagne d'Or (Compagnie Minière Montagne d'Or) à poursuivre le projet. Par conséquent, un test de dépréciation a été réalisé car de telles incertitudes pourraient entraîner la nécessité de déprécier en totalité la valeur nette comptable de la redevance Paul Isnard (valeur nette comptable au 31 décembre 2018 : 4,9 millions € (IFRS)). Lors du test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2018, la Société a retenu comme hypothèse que les différentes autorisations et permis seraient obtenus et ce dans des conditions qui permettraient à la Compagnie Minière Montagne d'Or de réaliser ce projet. Cette hypothèse se base notamment sur le communiqué de presse publié le 16 novembre 2018 par la Compagnie Minière Montagne d'Or confirmant sa décision de poursuivre son projet en y apportant un certain nombre de modifications et d'améliorations. Cette décision a fait l'objet d'une publication au Journal officiel le 5 décembre 2018. Sur cette base, la Société a conclu qu'aucune perte de valeur n'était nécessaire dans l'état des résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

### **Analyse des résultats financiers établis conformément au référentiel comptable français pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 comparativement à 2017**

Selon le référentiel comptable français et les IFRS, les produits ont totalisé 23,9 millions d'euros en 2018, en baisse par rapport aux 26,1 millions d'euros comptabilisés en 2017. Ces produits proviennent principalement de la redevance de la mine Rosebel pour un montant de 23,5 millions d'euros en 2018 (2017 : 25,7 millions d'euros). La baisse de ces produits s'explique principalement par l'impact d'un recul de la production d'or à 302 114 onces en 2018, contre 318 117 onces en 2017 (1,31 million d'euros), et par l'incidence défavorable de l'appréciation de l'euro (1,13 million d'euros), partiellement compensé par l'incidence d'une hausse du cours moyen de l'or plus élevé de 1 266 dollars américains l'once en 2018, contre 1 258 dollars américains l'once en 2017 (0,28 million d'euros).

Selon le référentiel comptable français, les charges d'exploitation (hors dotation aux amortissements et dépréciations) se sont élevées à 0,8 million d'euros en 2018, contre 1,1 million d'euros en 2017. Cette baisse était principalement due à la diminution des honoraires juridiques, des charges administratives et des taxes (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, CVAE) moindres en 2018.

Les dotations aux amortissements de 0,4 million d'euros en 2018 étaient inférieures comparativement à 0,5 million d'euros en 2017 essentiellement dû à la production moindre de la mine Rosebel en 2018.

Au cours de 2018, les résultats selon le référentiel comptable français comprenaient une différence positive de change sur les comptes bancaires de 1,3 million d'euros et une différence positive de change sur les créances de 0,1 million d'euros. Au cours de 2017, une différence négative de change sur les comptes bancaires et les créances totalisait 2,6 millions d'euros. Cet écart de change positif en 2018 par rapport à l'écart négatif en 2017 est principalement dû à l'affaiblissement de l'euro par rapport au dollar américain en 2018 comparativement à un renforcement en 2017.

Comme indiqué plus haut, la Société a constaté, selon le référentiel comptable français, un gain hors trésorerie de 1,7 million d'euros relativement aux titres reçus d'Allegiant ainsi qu'une dépréciation pour baisse de valeur de 3,0 millions d'euros à la suite de la baisse des cours des titres négociables (2017 - 0), comptabilisée dans le résultat financier au compte de résultat.

Les revenus d'intérêts étaient de 0,4 million d'euros en 2018 comparativement à 0,2 million d'euros en 2017 et étaient principalement liés aux comptes bancaires.

Selon le référentiel comptable français, la Société a également comptabilisé à titre de produit exceptionnel en 2018 un intérêt de 0,01 million d'euros sur le solde à recevoir du remboursement des impôts sur les dividendes, contre un intérêt de 0,1 million d'euros en 2017 du gouvernement français d'autres taxes payées au cours des exercices précédents.

Selon le référentiel comptable français, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 7,4 millions d'euros en 2018, contre 6,3 millions d'euros en 2017. Cette hausse était principalement due à la comptabilisation en 2017, de la créance fiscale de 1,6 million d'euros liée à la taxe de 3 % sur les dividendes payée au cours des années antérieures, et à l'incidence fiscale d'un gain de change imposable en 2018 comparativement à une perte de change déductible en 2017 (1,4 million d'euros), en partie contrebalancée par l'incidence fiscale de la baisse de valeur des titres négociables en 2018 (1,0 million d'euros), la baisse des revenus (0,6 million d'euros) et l'absence de taxe sur les dividendes en 2018 (0,3 million d'euros).

### **Données financières (IFRS)**

Depuis le 31 décembre 2010, EURO ne prépare et ne publie plus d'états financiers consolidés en application de la loi française ; seul le référentiel comptable français peut être appliqué à la présentation des états financiers individuels et soumis à l'approbation des actionnaires. Toutefois, afin de se conformer aux exigences canadiennes et d'avoir une équivalence des informations selon le référentiel français et le référentiel canadien, les informations suivantes sur les résultats financiers selon les IFRS sont fournies à titre comparatif.

### **Comparaison de 2018 par rapport à 2017 (IFRS)**

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 15,7 millions d'euros (0,252 € par action) en 2018, contre 18,7 millions d'euros (0,299 € par action) en 2017.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 0,5 million d'euros en 2018, montant similaire à celui enregistré en 2017. En 2017, les charges d'exploitation comprenaient les intérêts sur le remboursement de la créance fiscale liée à la taxe sur les dividendes (0,16 million d'euros) et le remboursement par l'administration fiscale française des taxes opérationnelles versées au cours des exercices précédents, montant neutralisé principalement par une hausse des charges administratives et des honoraires juridiques comparativement à 2018.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,5 million d'euros en 2018, contre 0,6 million d'euros en 2017, une baisse qui s'explique principalement par la diminution de la production de la mine Rosebel.

EURO a comptabilisé des gains de change de 0,27 million d'euros en 2018, contre des pertes de change de 0,28 million d'euros en 2017, principalement en raison d'une baisse du taux de change de clôture de l'euro face au dollar américain en 2018, comparé à une appréciation en 2017. Ce taux a été utilisé pour réévaluer les dividendes à distribuer, les comptes bancaires et la créance fiscale.

Les produits des placements se sont élevés à 0,4 million d'euros en 2018, contre 0,2 million d'euros en 2017, et résultent principalement des comptes bancaires.

En IFRS, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 7,9 millions d'euros en 2018, contre 6,2 millions d'euros en 2017. Cette hausse était principalement due à la comptabilisation en 2017, de la créance fiscale de 1,6 million d'euros liée à la taxe de 3 % sur les dividendes payée au cours des années antérieures, et à l'incidence fiscale d'un gain de change imposable en 2018 comparativement à une perte de change déductible en 2017 (1,4 million d'euros), en partie contrebalancée par l'incidence fiscale de la baisse de valeur des titres

négociables en 2018 (1,0 million d'euros), la baisse des revenus (0,6 million d'euros) et l'absence de taxe sur les dividendes en 2018 (0,3 million d'euros). De plus, les impôts différés et les pertes de change associées inclus dans la charge d'impôt sur le résultat ont par ailleurs augmenté de 0,6 million d'euros.

### **Comparaison du quatrième trimestre clos le 31 décembre 2018 par rapport à la même période en 2017 (IFRS)**

Selon les IFRS, EURO a fait état d'un bénéfice net de 4,8 millions d'euros (0,077 € par action) au quatrième trimestre 2018, contre 6,1 millions d'euros (0,097 € par action) du quatrième trimestre 2017.

Les produits se sont établis à 6,9 millions d'euros pour le quatrième trimestre 2018, en hausse de 3 % par rapport aux 6,7 millions d'euros enregistrés au quatrième trimestre 2017. Ces produits proviennent principalement de la redevance de la mine Rosebel pour 6,8 millions d'euros (quatrième trimestre 2017 : 6,6 millions d'euros). La hausse de ces produits, qui s'explique principalement par l'augmentation de la production d'or avec 88 940 onces au quatrième trimestre 2018 comparativement à 83 595 onces à la même période de 2017 (0,4 million d'euros), et par la dépréciation de l'euro (0,2 million d'euros), a été en partie neutralisée par un cours moyen de l'or moins élevé au cours du quatrième trimestre de 2018 de 1 226 dollars U.S. l'once, contre 1 275 dollars U.S. l'once au quatrième trimestre 2017 (0,4 million d'euros).

En IFRS, EURO a comptabilisé au quatrième trimestre 2018 une charge d'impôt sur le résultat de 2,0 millions d'euros, contre 0,4 million d'euros au quatrième trimestre 2017. Cette hausse s'explique principalement par le remboursement de 1,6 million d'euros enregistrée en 2017 au titre de la taxe sur les dividendes de 3 % payée durant les exercices précédents, comme expliqué précédemment.

### **Perspectives**

En 2018, la production afférente aux redevances Rosebel s'est élevée à 302 114 onces et devrait s'établir entre 332 000 et 347 000 onces en 2019. Il est prévu que la redevance Rosebel apportera à la Société des produits compris entre environ 25,1 millions d'euros et 26,3 millions d'euros (soit entre 28,9 millions de dollars américains et 30,2 millions de dollars américains) en 2019. Ces produits avant impôt sont basés sur un cours de l'or établi à 1 225 dollars américains l'once et sur un taux de change de 1,15 dollar américain pour 1 euro. L'incidence des fluctuations du cours moyen de l'or sur les produits annuels d'EURO, sur la base d'une production estimée de 339 000 onces, se chiffrerait à environ 3,3 millions de dollars américains pour chaque variation de 100 dollars américains l'once. L'incidence d'une fluctuation de 5 % du taux de change moyen sur les produits annuels d'EURO avoisinerait 1,3 million d'euros. Les flux de trésorerie d'EURO devraient être affectés principalement par le versement d'impôts sur le résultat.

### **À propos d'EURO**

EURO est une société française dont les principaux actifs sont une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard et des titres négociables. La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »). La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française, détenue dans le cadre d'un accord de joint-venture entre Columbus Gold corp. et Nord Gold SE.

EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. Au 31 décembre 2018, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait environ 89,71 % de toutes les actions en circulation d'EURO. Selon la réglementation (article L.233-7 du Code de commerce), IAMGOLD France a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 septembre 2018, le seuil de 90 % des droits de vote d'EURO. Au 31 décembre 2018, IAMGOLD France détenait 56 058 191 actions représentant 112 116 382 droits de vote, soit environ 94,25 % des droits de vote d'EURO. Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

**Notes concernant les prévisions :** certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Pour toute autre demande de renseignement, veuillez vous adresser à :

Benjamin Little  
Directeur-Général  
Tél. : +1 416 933 4954  
Email : [blittle@euroressources.net](mailto:blittle@euroressources.net)

Line Lacroix  
Directeur-Général Délégué  
Tél. : +1 450 677 2056  
Email : [llacroix@euroressources.net](mailto:llacroix@euroressources.net)